

Réunion du Bureau d'Orléans Métropole
le jeudi 17 juin à 18h00
Espace Montission
150 avenue Jacques Douffiagues - Saint-Jean-Blanc
Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, à 18h, le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni espace Montission - 150 avenue Jacques Douffiagues à Saint-Jean-le-Blanc.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Bureau métropolitain : jeudi 10 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT,

BOU : M. Bruno CŒUR,

CHANTEAU : M. Gilles PRONO,

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,

COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,

FLEURY LES AUBRAIS : Mme Carole CANETTE,

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Michel MARTIN, M. Pascal TEBIBEL, M. Romain ROY, M.

Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL, M. Florent MONTILLOT, M. Thomas RENAULT,

ORMES : M. Alain TOUCHARD,

SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET,

SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, M. Christophe LAVIALLE,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET,

SARAN-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,

SARAN : M. Christian FROMENTIN,

SEMOY : M. Laurent BAUDE.

ETAIT ABSENT :

INGRE : M. Christian DUMAS

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 30
Nombre de délégués en exercice 30
Quorum 16

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 29 avril 2021.

Le Bureau métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 29 avril 2021.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2) Action foncière - Commune d'Orléans - Axe Interives élargi - Exécution de la convention de portage et de son avenant - Rachat de l'ensemble immobilier situé 12-14 rue A. Gault auprès de l'Établissement public foncier local interdépartemental Foncier Cœur de France - Convention de substitution de bénéficiaire au profit de la commune d'Orléans - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

- désigné la commune d'Orléans comme bénéficiaire final de la convention de portage et son avenant signés les 17 décembre 2013 et 26 octobre 2017 entre Orléans Métropole et l'EPFLI Foncier Cœur de France, pour le bien situé 12-14, rue A. Gault à Orléans,

- approuvé le projet de convention de substitution d'acquéreur régissant le règlement financier de cette opération entre les deux collectivités et portant notamment remboursement par la commune d'Orléans de l'ensemble des sommes payées par Orléans Métropole à l'EPFLI pour le portage du bien situé 12-14, rue A. Gault au titre des années 2013 à 2020, soit la somme de 1 181 156,40 € TTC, à parfaire le moment venu avec le solde des dépenses réelles et frais de gestion dus pour la période en cours, dans un délai de 2 mois suivant la date de signature de l'acte de rachat du bien et le cas échéant tout reliquat qui serait réclamé à la Métropole au titre de la convention de portage et non déterminé au moment de la signature de l'acte de rachat,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de substitution et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

3) Rénovation urbaine - Habitat-logement - Programmation 2021 de soutien aux projets - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains.

Le bureau métropolitain a :

- approuvé l'attribution d'une subvention de 138 000 € à LOGEMLOIRET pour la requalification de la résidence Voltaire IV à Orléans la source, au titre de l'année 2021,

- approuvé l'attribution d'une subvention de 240 000 € aux RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, pour la requalification de la résidence Croix Feuillâtre, dans le quartier de l'Argonne à Orléans, au titre de l'année 2021,

- approuvé l'attribution d'une subvention de 193 674 € aux RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, pour la réhabilitation de la résidence du Clos Boudard (phase 2), dans le quartier de l'Argonne à Orléans, au titre de l'année 2021,

- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec LOGEMLOIRET ET LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, conformément aux conditions exposées dans la délibération,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

4) Habitat-logement - Annulation d'opérations - Retrait et modification d'octrois de subventions et d'agrèments - Résiliation d'une convention de cofinancement signée avec le bailleur - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains.

Le bureau métropolitain a :

pour l'annulation de l'opération de 27 logements INTERIVES Ilot f2 à Fleury-les-Aubrais :

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 90 0000 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par les RESIDENCES DE L'ORLEANAIS de 18 logements PLUS ANRU et 9 logements PLAI ANRU, située rue Danton, INTERIVES Ilot f2 à Fleury-les-Aubrais et résilier une convention de cofinancement afférente,

pour la nouvelle opération de 26 logements INTERIVES Ilot f2 à Fleury-les-Aubrais :

- approuvé le programme de logements INTERIVES Ilot f2 à Fleury-les-Aubrais, qui fera l'objet de subventions au titre des crédits métropolitains 2021 (reconstitution offre ANRU - Action 19 du PLH) pour 17 PLUS et 9 PLAI pour un montant de 87 000 € (engagement XXX),

- approuvé la convention de cofinancement à passer avec LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette opération.

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

5) Pôles territoriaux - Commune de Saran - Voie d'accès au nouveau groupe scolaire - Dénomination.

Le Bureau métropolitain a décidé de dénommer la voie d'accès au nouveau groupe scolaire construit sur la commune de Saran, située entre la rue des Chimoutons et la rue de l'Orme au Coin : rue des Parrières.

Fait à Orléans, le **24 JUIN 2021**

Le Président d'Orléans Métropole




Christophe CHAILLOU